

AFFAIRE N° 21. - Ratification de l'adjudication du 20 Novembre 1968 relative à l'aménagement des rues Sainte-Marie - Jules Auber et Labourdonnais - Adjudicataire: SEGEFOM - Montant: 15.511.343 Frs Cfa

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier l'adjudication du 20 Novembre 1968 relative à l'aménagement des rues Sainte-Marie, Jules Auber et Labourdonnais:

- Rue Sainte-Marie (entre la rue Saint-Jacques et la rue Juliette Dodu);
- Rue Jules Auber (entre la rue Sainte-Marie et la rue Maréchal Lecièrc excepté le tronçon situé entre la rue Roland Garros et la rue Sainte-Marie ainsi que le croisement de la rue Félix Guyon);
- Rue Labourdonnais (depuis le garage SAMAT jusqu'à la rue de la Victoire)

La S.E.G.E.F.O.M. ayant fait la meilleure offre a été déclarée adjudicataire pour un montant de 15.511.343 Frs CPA.

Ces trois rues constituent la première tranche des travaux à réaliser sur l'emprunt de 59.100.000 Frs CPA que la Commune a contracté auprès de la CAISSE D'AIDE À L'EQUIPEMENT des COLLECTIVITÉS LOCALES.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.